

Notification préalable d'une concentration
(Affaire COMP/M.7156 — WEX/Radius/European Fuel Card Business of Esso)
Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée
(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
(2014/C 47/07)

1. Le 10 février 2014, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Wright Express International Holdings Limited, contrôlée en dernier ressort par WEX Inc. («WEX», États-Unis), et l'entreprise Radius Payment Solutions Limited («Radius», Royaume-Uni) acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle en commun de l'actuelle activité «Cartes-carburant» d'Esso en Europe (l'«activité visée»), par achat d'actions et d'actifs.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- WEX: fourniture de solutions de paiement par carte professionnelle, en particulier, services de paiement liés à des flottes de véhicules, produits virtuels et produits liés aux cartes de paiement prépayées,
- Radius: vente et gestion de cartes-carburant,
- activité visée: vente et gestion de cartes-carburant.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier postal, sous la référence COMP/M.7156 — WEX/Radius/European Fuel Card Business of Esso, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

⁽²⁾ JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.